



COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Session de mars 2022

Lutte contre la pollution de nos eaux et production électrique du tunnel de la Clusette, deux objets issus des rangs verts, seront à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil. Si l'infrastructure photovoltaïque du Val-de-Travers contribuera grandement à l'éclairage du tunnel, réjouissant le parti écologique, le plan d'action phytosanitaire et biocides du Conseil d'Etat déçoit par son manque d'ambition.

Conflit ukrainien, pollution lumineuse, 5G et îles aux oiseaux sont quatre autres thèmes amenés par les Vert·e·s à l'agenda de la prochaine session du Grand Conseil.

Le plan d'action phytosanitaire et biocides du Conseil d'Etat est un premier pas bien modeste vers un environnement sain. La porte-parole VertPOP, **Céline Barrelet**, soulignera que les mesures proposées sont peu ambitieuses et ne visent bien souvent qu'à faire respecter les bases légales existantes. De plus, le rapport élude complètement la motion 19.183 « Faut-il se méfier de l'eau qui dort ? » de **Céline Vara** dont les résultats risquent de démontrer une pollution généralisée et marquée de nos eaux de surfaces et souterraines. Aussi, une grande partie du groupe VertPOP renoncera au classement du postulat « Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse », également rédigé par **Céline Vara**, et attend donc un plus grand engagement du Conseil d'Etat dans la recherche de solutions pérennes à la pollution systémique de notre environnement par les pesticides et les biocides.

Par contre, les Vert·e·s se réjouissent de la réalisation du postulat de **Diego Fischer**, ancien député vert, demandant l'installation de panneaux photovoltaïque aux portails Est et Ouest du tunnel de la Clusette. Cette démarche réussie démontre pleinement que le Canton a la capacité de s'investir activement dans la mise en œuvre de la transition énergétique. **Stéphanie Skartsounis** des Vert·e·s insistera pour qu'à l'avenir tout projet de construction ou de rénovation du patrimoine immobilier cantonal soit accompagné d'une réflexion sur l'autoproduction d'électricité. Les Vert·e·s regrettent tout de même que la rénovation du tunnel s'accompagne d'une augmentation de la consommation globale d'électricité. La répétition de tels effets rebonds pourrait à terme annihiler partiellement les gains de la politique énergétique.

Nos objets B

La guerre en Ukraine génère un élan de solidarité rare. La recommandation inter-partis initiée dans les rangs verts et vert-libéraux demande au Conseil d'Etat de mettre à disposition les capacités d'accueil du canton sans délai à un nombre significatif de personnes fuyant les combats. Gageons qu'un tel objet soit accepté à l'unanimité.

La préservation de la biodiversité et la réduction de notre consommation d'énergie seront au cœur du postulat de **Céline Barrelet**. La députée verte de Cormondrèche demande l'élaboration d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse. Il est en effet aberrant tant d'un point écologique que sanitaire que des lampadaires restent allumer toute la nuit. Faune, flore et notre propre sommeil sont dérangés par ces émissions lumineuses intempestives. En acceptant ce postulat, le Grand Conseil donnera le mandat clair au Conseil d'Etat d'étudier les pistes à suivre pour assainir cette situation alarmante.

Brigitte Neuhaus défendra la motion VertPOP qui demande un vrai système de surveillance et d'information publique concernant le développement du réseau d'antennes de téléphonie mobile. En effet, il n'est plus tolérable que seulement près d'un cinquième des antennes nouvellement installées soit contrôlées et vérifiées. La population est en droit de connaître aisément son risque d'exposition au rayonnement non ionisant.

Le lac de Neuchâtel pourrait voir émerger prochainement de nouvelles îles destinées aux oiseaux. Alors que les deux îlots de Vaumarcus sont appréciés non seulement des oiseaux mais aussi des ornithologues, le littoral neuchâtelois n'offre que peu d'autres alternatives de repos et de lieux de reproduction aux oiseaux. L'acceptation du postulat de **Clarence Chollet** permettra d'y remédier.

Neuchâtel, le 25 février 2022